

623

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomaire romand
N° 623 28 janvier 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Ernest Bollinger
J. Cornuz
Martial Leiter

RÉPARTITION DES TÂCHES

Du troc
au toc

Couleur annoncée: pour nous, la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est une tentative politique primordiale.

Tentative exaltante même dans son principe: le pouvoir, dont la dynamique est centralisatrice, est-il capable, par un effort de volonté, de se dépouiller de quelques-uns de ses privilèges d'autorité? Y a-t-il de la sorte abandons désintéressés? D'autres nuits du 4 août?

Le «message» fédéral qui expose ce sujet est daté du 1^{er} décembre.

Partout on entend répéter que les centres de décision doivent être proches de ceux qui sont touchés par les décisions prises. Est-ce là une occasion de passer de la théorie verbale à l'exercice pratique? Les pouvoirs politiques peuvent-ils être, à froid, répartis à nouveau et non pas conquis, arrachés ou défendus, comme l'histoire nous l'enseigne? Y aurait-il à ces règles une fédérale exception? Un autre jeu: on brasse, on coupe, on donne. Donc, une nouvelle donne.

L'exercice est en conséquence insolite, exceptionnellement difficile. Mais il est engagé. Message y relatif: «Feuille fédérale» du 1^{er} décembre, comme déjà dit.

Dans le cadre de la discussion générale, nous formulons deux conditions de réussite.

La première est financière. Dès le départ, la Confédération a lié cette répartition des tâches à une politique dite d'«économies». C'est pour elle un moyen d'assainir son budget. Or ce délestage a ses limites. Fair-play, les cantons ont accepté de mettre 200 à 300 millions comme mise de départ, leurs quote-parts cantonales ont de la sorte été provisoirement supprimées. Il faut s'en tenir à cet ordre de grandeur. Au-delà, les cantons seront placés

devant des difficultés qui ne leur permettront pas de reprendre pleinement les tâches qui leur seront entièrement confiées. Ce serait une politique des caisses vides démultipliée. Inacceptable pour la gauche, inacceptable aussi pour tous ceux qui «y» croient.

La deuxième, c'est que la répartition ne soit pas seulement un échange, un troc: ma contribution cantonale AVS contre ta contribution caisse-maladie. Bien sûr, la nouvelle répartition explique ce donnant-donnant. Mais il faudrait que l'opération dépasse cette mise en colonnes: colonne de gauche, cantons; colonne de droite, Confédération. Est nécessaire, une volonté politique. Pas une volonté d'économies, qui dénature le projet, pas une volonté de mise en ordre qui «étrique», mais une volonté créatrice.

Or, le «message» tombe de la coupole fédérale. Certes, des recherches cantonales l'ont précédé, par exemple l'étude des directeurs des Finances; certes, les cantons ont suivi les travaux à travers un groupe de contact; certes, les experts financiers ont testé les répercussions des mesures sur un certain nombre de cantons témoins; mais rien n'a traduit, à la fin 1981, la volonté des cantons de se saisir de l'intégralité des nouvelles compétences, rien n'a exprimé leur intention de mener à bien leurs tâches nouvelles. Bref, rien n'a traduit un quelconque enthousiasme, voire (il est permis de rêver) une émulation intercantonale.

Au contraire, dans les rangs cantonaux, vont surgir des oppositions: peur des restrictions financières, solidarité verticale des administrations cantonales et fédérales.

Dans ces conditions, l'opération risque de n'aboutir qu'à un règlement de comptes, donc à une opération comptable.

La réussite implique que les cantons disent qu'ils sont preneurs, qu'ils disent pourquoi et dans quel esprit.

Pour l'instant, ils sont muets.

A. G.

Optimisme à «L'Hebdo»

Suite à notre texte intitulé «Elites verticales. Le marketing Ringier en échec» (DP 622), nous recevons de la direction de «L'Hebdo» la mise au point suivante:

Les chiffres publiés par «DP» à propos de la santé de «L'Hebdo» sont vieux de plusieurs semaines. Bien heureusement, l'évolution de notre tirage est favorable. Selon les sondages téléphoniques effectués chaque semaine auprès d'une centaine de vendeurs, le numéro double de Noël a été vendu à dix mille exemplaires. Les premiers numéros de l'année, entre huit et neuf mille. Sans compter, bien sûr, les abonnements gratuits. Le chiffre mentionné par Jürg Frischknecht est complètement faux. «L'Hebdo» compte à ce jour 2200 abonnés payants. Il nous en arrive entre dix et trente par jour.

Ces résultats sont encore modestes, c'est vrai. Mais la tendance à la hausse est encourageante. Nous osons prétendre, par ailleurs, qu'en matière de presse, les résultats commerciaux après quatre mois d'existence ne sont pas le seul critère de la réussite.

Quant au procès d'intention que l'on nous fait (nous serions tentés d'«infléchir» le contenu journalistique dans le sens de la démagogie au nom de «la chasse aux acheteurs»), nous espérons démontrer chaque semaine qu'il est totalement infondé.

Jacques Pilet

LA SUISSE ALLEMANDE JUGERA

Voilà les lecteurs de «DP» mieux au fait de la santé de «L'Hebdo» que les lecteurs de «L'Hebdo» eux-mêmes, qui ont eu droit la semaine dernière (N° 3, 22.1.1982, page 3) pour la première fois à des nouvelles, mais plus vagues: «(...) Chaque semaine,

nous vendons entre sept mille et dix mille exemplaires. Avec tendance à la hausse depuis fin décembre. Ce résultat est encore modeste, mais encourageant.» Signé Jacques Pilet (rédacteur en chef), sous le titre: «Ça va bien, merci!»

Dont acte. Pour «L'Hebdo», la tendance est à la hausse.

Cela dit, il est évident que les résultats de vente sont des données à la fois périssables et sujettes à interprétations divergentes. Dans le cas précis, le score des trois premiers mois de l'exercice «Woche/Hebdo» nous avait paru assez net pour justifier un commentaire. Surtout s'agissant de chiffres diffusés par l'éditeur lui-même après une opération de lancement où le moins qu'on puisse dire est qu'on n'avait pas rechigné à la dépense. Lorsque les sondages téléphoniques auprès des vendeurs auront été confirmés par des statistiques précises, il risquera certainement un nouveau bilan.

Et puisque l'occasion nous est donnée de revenir plus tôt que prévu sur ce sujet, poursuivons en quelques lignes.

De notre côté, ni «Schadenfreude», ni procès d'intention. Il y a cependant des ordres de grandeur qui stimulent la plus saine curiosité: ici, Ringier — c'est son bon droit — consent à des pertes (provisoires, espérons-le pour la famille) qui se chiffrent par millions pour imposer un produit. Une aubaine pour les Romands? Peut-être, mais l'opération marketing est à ce stade aussi significative que l'effort de la rédaction pour émerger parmi les «leaders d'opinion». Et, faut-il le rappeler, ce pari commercial d'un «hebdo suisse» se gagnera ou se perdra en Suisse allemande. Là précisément où l'échec du lancement est jusqu'ici le plus patent.

«L'Hebdo», tel qu'il se présente (premiers objectifs de vente atteints ou pas), n'est, quant à lui, pas viable seul, financièrement parlant. Ni en l'état de son infrastructure technique, ni en celui des effectifs rédactionnels, de l'épaisseur de chaque numéro ou de la proportion texte/publicité. Tentative de presse intéressante que l'avenir doit encore confir-

mer, mais tentative paradoxale: son crédit auprès de ses lecteurs ne suffira pas à assurer sa survie. Presse ambitieuse, presse qui ne s'en va pas à la chasse aux lecteurs, nous on veut bien, mais les Suisses allemands en voudront-ils, eux qui ont déjà leurs habitudes avec la «Weltwoche» ou le «Spiegel» et sur qui le rouleau compresseur «Blick» passe quotidiennement? Voilà la question cruciale.
(Réd.)

POINT DE VUE

Demandez la nouvelle conception des media!

Avis à tous ceux qui s'intéressent à la politique des media dans notre pays: réservez deux jours de pluie de vacances d'été à la lecture du Grand Rapport qui va sortir au printemps. Il comportera 200 pages de plus que prévu, ce rapport de la Commission fédérale pour une conception globale des media. Son président, Hans W. Kopp (qui préfère le terme *intégrée* à globale) l'a définitivement annoncé lors des journées d'études organisées par l'Institut Gottlieb Duttweiler à Rüschlikon et consacrées à «La politique des media en Suisse dans le monde de demain». Tout sera dit dans les 700 pages du rapport qui contiendra, dans sa dernière partie, un paquet de trente mesures proposées sur le plan constitutionnel, juridique et politique.

M. Kopp ne se fait pas trop d'illusions: «Je m'attends à des discussions longues et dures, mais je serais heureux que celles-ci ne soient pas trop empreintes de considérations idéologiques!»

Mais avant la publication même du rapport, plusieurs questions suscitent déjà des controverses: ainsi, la liberté rédactionnelle, la publicité pour financer les radios locales (la commission est plutôt pour) ou l'Office fédéral des media pour concentrer tous les problèmes en un seul bureau.

En attendant ce rapport, 170 spécialistes et prati-

ciens des media se sont livrés une nouvelle bataille à Rüşchlikon. A en juger par les applaudissements des orateurs de tout bord, la moitié (ou presque) était pour le maintien du monopole de la radio-TV, l'autre moitié (ou un peu plus) était contre; même score pour la publicité dans les radios locales. Résultat: match nul. A voir! Tout est dans les nuances.

CHASSES GARDÉES

Quelques conférenciers sont tout de même allés plus loin: ainsi Beat Curti, président de la direction de Jean Frey SA qui propose un «numerus clausus» pour l'admission des futurs candidats à une radio privée: on devrait seulement accepter des professionnels de l'information. «Les éditeurs de journaux n'ont pas seulement une avance dans le domaine intellectuel et économique, mais ils possèdent aussi les moyens techniques» a-t-il dit. Adieu au bricolage et à la spontanéité, adieu à l'*Alternativradio*!

Un conseiller publicitaire éminent a invité Andreas Gerwig, conseiller national socialiste qui s'oppose à une concurrence des media sur un marché libre régi par la publicité, à lui rendre visite pour «apprendre ce que c'est que la publicité». Et pour calmer les esprits un peu inquiets, l'homme de la pub a proclamé: «C'est la qualité des media qui décidera du volume de publicité!» Le fait que le succès du *Blick* soit en proportion inverse de sa qualité ne le gêne pas outre mesure. Fidèle à sa conception globale des media, il réplique sans hésiter: «Pourquoi toujours offrir le maximum de qualité au public? Il n'en demande pas tant» et il reproche à Andreas Gerwig son esprit... «comment dire?». «Elitaire?» demande le collègue socialiste. «C'est ça, élitare.»

Par ailleurs, le représentant des milieux publicitaires dit son inquiétude face au rapport de la commission qui permet au professeur Alfred Willener d'écrire: Aucun contrôle démocratique ne s'exerce pour l'instant sur les sommes énormes investies dans la publicité...

Le thème de la future politique des media a permis à plusieurs orateurs de régler leurs comptes avec la SSR. Libéraux et radicaux, Hofériens et agrariens, grands éditeurs et publicitaires ont tiré à boulets rouges sur notre institution nationale dont les représentants se sont un peu énervés; sauf M. Schürmann qui ne perd jamais son calme. Et ce sont finalement les socialistes qui ont le mieux défendu le monopole de la SSR.

Une vingtaine de spécialistes, professeurs, experts et ingénieurs ont présenté chacun leur vue d'une politique efficace des media, les nouvelles techniques, le financement, le marketing et ainsi de suite. Dans le flot de bonnes paroles, j'oublie presque la voix d'un journaliste, Manuel Isler; il disait à peu près ceci: «Le journaliste qui écrit réellement ce qu'il sait de la politique et de l'économie dans ce pays, doit être drôlement courageux. Et c'est dans ce lieu-ci où nous discutons d'une politique suisse des media que je cherche une réponse à la question: Dans ce pays merveilleux des nouveaux media, où se situe le journaliste?»

LES BESOINS DU «PEUPLE»

Pour ne pas oublier le consommateur-lecteur-télespectateur! Une intervention remarquée d'un participant dans un groupe de travail, en guise de conclusion: tout le monde parle comme s'il savait ce dont le peuple a besoin: les uns disent que, par conséquent, la radio «service public» doit être maintenue; les autres sont convaincus que la concurrence privée est absolument nécessaire... le peuple devient un alibi pour des thèses et intérêts diamétralement opposés.

Tous ont écouté — plus ou moins — poliment les arguments des adversaires, mais chacun est resté sur ses positions. Notre conclusion: quel que soit le coup de pouce que le gouvernement donnera à la future politique des media, 45 à 55% seront plus ou moins contents et 45 à 55% seront plus ou moins mécontents; tout sera dans les nuances.

Ernest Bollinger

DOMAINE PUBLIC

Au cas où...

Au cas où vous auriez malencontreusement égaré le bulletin vert marqué au chiffre de DP, au cas où le repérage des coordonnées pratiques du paiement de l'abonnement 1982 serait le dernier obstacle à lever avant que vous nous témoigniez de votre fidélité, un petit rappel: toutes les indications nécessaires sont répétées, semaine après semaine, en page une! Merci d'avance.

PS. Vous souvenez-vous du texte paru dans ces colonnes et signé de notre ami Marcel Burri, «Le Valais et ses barrages. Zeusier: les experts au pied du mur» (DP 541 du 17 avril 1980)? Où étaient disséqués les problèmes que pose l'exploitation de ce barrage «un peu effrité qu'on n'ose plus utiliser».

La controverse, annoncée du reste par Burri, reprend ces jours-ci dans la foulée du débat sur le Rawil. Et elle est alimentée par l'article paru dans DP après un détour assez cocasse. Qu'on en juge plutôt.

Premier détour: le texte est traduit et est publié dans l'excellente et quotidienne colonne de débats de la «Basler Zeitung». Echos importants outre-Sarine.

Deuxième temps. De la «BZ», le texte est reproduit dans la revue écologique, «Natur und Mensch».

Troisième temps. De «Natur und Mensch», nouvelle traduction (fidèle) en français et utilisation intéressante dans la presse suisse romande (voir, par exemple, «Le Courrier» du 13.1.1981). Au long des tribulations du texte, Marcel Burri, professeur à l'Université de Lausanne, est devenu professeur à l'Université de Berne, mystère des adaptations journalistiques.

Avril 1980 — janvier 1982, de la Suisse romande à la Suisse romande: joli trajet souterrain pour le texte d'un géologue!

Grandeur et humilité de la presse de contre-information.

Entente vaudoise et électorale

Les partis dits de l'Entente vaudoise ont donc rejoué la comédie je te tiens, tu me tiens...

Trois observations:

— *L'Entente, dans le canton de Vaud, contrairement à Genève ou à Neuchâtel, se fait sous l'égide d'un parti dominant, le parti radical, qui se réserve comme tel les meilleures cartes.*

— *La récompense des petits ou moyens alliés implique une répartition qui tienne compte de toutes les échéances électorales à système majoritaire et qui bloque en conséquence la totalité du jeu politique.*

— *L'atmosphère feutrée qui en découle est, quelles que soient les qualités des hommes, préjudiciable à la vitalité vaudoise. Les faibles scores électoraux vaudois en sont un reflet évident.*

Le parti libéral n'a donc pas osé prendre des risques (il courra sous les couleurs de l'Entente pour la course à l'Exécutif, pensant assurer ainsi son siège unique). Ayant échoué à l'occasion d'une élection partielle, s'étant incliné ensuite autour du tapis vert pour l'élection générale qui vient, il démontre son incapacité à réussir l'opération de rééquilibrage réussie à Genève et Neuchâtel. Et de surcroît, il se lie par un accord interpartis qui, à chaque discussion, fera ressortir son rôle minoritaire.

Au pas, cam'rade, au pas cam'rade, au pas!

INITIATIVE SCOLAIRE

Après la leçon de l'échec, la pédagogie du succès

Le refus par le peuple du décret réformant la structure de l'école vaudoise était ambigu par addition d'une opposition de droite et de gauche.

Pour y voir clair il est donc nécessaire de procéder à un deuxième tour afin que puissent clairement et

démocratiquement en découdre d'une part les partisans du «statu quo» (même ponctuellement amélioré) et d'autre part les partisans d'une réforme, prudente peut-être, mais sans arrière-pensée.

Une initiative populaire a donc été préparée et rédigée. Son premier mérite est de créer les conditions de cette clarification.

Cette initiative doit, de surcroît, intervenir rapidement. Rédigée en termes généraux, elle pourra être soumise au peuple sans délai. Si elle est acceptée, la réforme sera mise en route; si elle est refusée, le statut actuel sera conforté.

La décision de principe, c'est-à-dire le vote populaire, devrait intervenir en 1982. Le compte à rebours donne: lancement de l'initiative dans le premier trimestre 1982. Tel sera le cas.

Les principes retenus sont simples:

— Un cycle d'observation et d'orientation de dix à douze ans, sans présélection camouflée.

— L'accent mis sur les possibilités de réorientation et de raccordement entre les trois divisions, qui répartiront les élèves dès l'âge de douze ans.

— Le choix de l'orientation sera de la compétence des parents, qui auront en mains le préavis des maîtres.

— Enfin, des moyens suffisants (financiers notamment) devront être mis à disposition de chaque division, et dans chaque région, pour que soient créées les conditions d'une égale dignité et efficacité de chaque division.

L'initiative annoncée semble permettre que se regroupent derrière elle tous ceux qui souhaitent une réforme qui ne soit pas seulement verbale, mais qui puisse se traduire par un renouveau pédagogique.

Les premiers engagements semblent prouver que ce regroupement a eu lieu et aura lieu; demeurent encore froissées quelques susceptibilités mal remises de l'échec du décret; on les repère dans l'officialité de la Société pédagogique vaudoise notamment. Mais l'action a des exigences non compatibles avec l'amour-propre. La dynamique de l'initiative en fera la démonstration.

BANQUES ET RISQUES

La mauvaise réputation de F. Mitterrand

Avant d'établir une police d'assurance-vie, les compagnies envoient leur futur assuré à la visite médicale, histoire de repérer les gens à haut risque

— dont elles tiennent d'ailleurs la liste à jour. Les banques aussi prennent leurs précautions: elles testent non seulement la solvabilité de leurs débiteurs potentiels, mais veillent aussi au «risque-pays».

Pour cela, elles disposent de listes des Etats du monde, classés d'après leur propension à tomber dans la fâcheuse situation de ne pouvoir honorer des échéances. De tels «incidents de paiements», qui sont en somme des crises cardiaques nationales, peuvent évidemment être lourds d'implications pour les banques engagées dans le financement d'Etats en difficulté.

Dans certains cas, le risque-pays atteint même un niveau assez élevé pour faire perdre leurs nerfs aux plus sereins banquiers. Voyez les établissements allemands engagés en Pologne, à commencer par la Banque pour l'économie collective (proche des syndicats et des coopératives), qui y est pour 950 millions de DM à elle seule.

Pour éviter de se trouver dans une situation aussi délicate, les banques consultent donc toutes sortes d'indicateurs renseignant sur la sécurité et la vulnérabilité économique des pays, de même que sur leur assise financière. Au hit-parade de la confiance possible, on retrouve régulièrement la Suisse bien sûr, avec les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne occidentale (en légère régression il est vrai).

Selon le «baromètre» semestriel du périodique américain «Institutional Investor», il y a eu pas mal de baisses de fiabilité entre mars et septembre 1981: la Pologne a reculé du 74^e au 84^e rang, et n'avait plus que 19,5 points (sur 100) au début de l'automne. El Salvador recule aussi, pour se retrouver au dernier rang, avec 10,1 points. Dans le haut du classement, où quelques pays avancés du tiers monde se glissent parmi les membres de

l'OCDE, les mouvements demeurent insignifiants — sauf en ce qui concerne la France: en six mois, dont quatre de régime socialiste, elle a rétrogradé de quatre places dans l'estime et la confiance des investisseurs, qui lui préfèrent désormais l'Australie, l'Angleterre (Thatcher plus fiable que Mitterrand!), la Norvège et les Pays-Bas.

Et voilà comment on vous fait une réputation. Heureusement que les échelles d'appréciation varient selon les sources, elles-mêmes nombreuses (dont la plus célèbre demeure l'indice BERI, déjà évoqué dans DP 559), et selon les «retraitements» qu'elles subissent dans les plus grandes banques. Où l'on se dit conscient des limites de l'exercice: «Apprécier la solvabilité d'un pays et évaluer le risque de crédit est davantage un art qu'une science» (Guido V. Benz, directeur-adjoint UBS, Schweiz. Handelszeitung, 25.9.1981).

PROGRÈS

Le come-back du charbonnier

Encouragé par les crises du pétrole, les difficultés de l'atome et les progrès de la technologie (pour l'extraction et surtout la mise en valeur), le charbon demande sa réhabilitation. Et pourrait bien l'obtenir dans une certaine mesure, même en Suisse où la conception globale de l'énergie ne réserve pourtant pas une trop belle place au charbon.

En tout état de cause, certaines grandes entreprises y croient, à ce come-back: les compagnies pétrolières (qui exploitent désormais toutes le filon) et les sociétés faisant par ailleurs dans l'énergie électrique, nucléaire par exemple.

Ainsi, tandis que par exemple la Shell allemande prévoit que, d'ici la fin du siècle, le commerce charbonnier international atteindra trois à quatre fois son volume actuel, la société suisse Motor-Columbus, plus connue par Kaiseraugst, vient de livrer une volumineuse étude sur les possibilités de développer l'utilisation du charbon en Suisse — et

sur les conséquences écologiques et économiques d'un tel développement. L'étude a été commandée par la KOLKO¹.

L'optimisme des auteurs n'est pas délirant; mais ils sont bien convaincus de la nécessité de reprendre en compte la variante charbon, qu'ils voudraient voir testée par de grandes installations publiques (après la caserne à bois de Moudon, l'hôpital au charbon?). Au reste, ils ne se font guère d'illusions: «Nous devons constater que des décisions essentielles, dans le domaine de l'énergie, n'incom-

bent désormais plus aux experts, mais au suffrage universel, soit par voie directe, soit par des parlementaires. Des groupes très actifs ou agressifs risquent donc de prédominer, alors que la majorité se désintéresse tant que les stations-service vendent de l'essence et tant que les prises électriques fournissent du courant.» (Extrait de la préface du résumé français, traduction Motor-Columbus.)

¹ KOLKO (Coopérative de Maisons suisses d'importation du charbon): Kohlestudie Schweiz, Baden (Motor-Columbus), 1981.

CHARBON: RÉSERVES ET PRODUCTION EN 1978

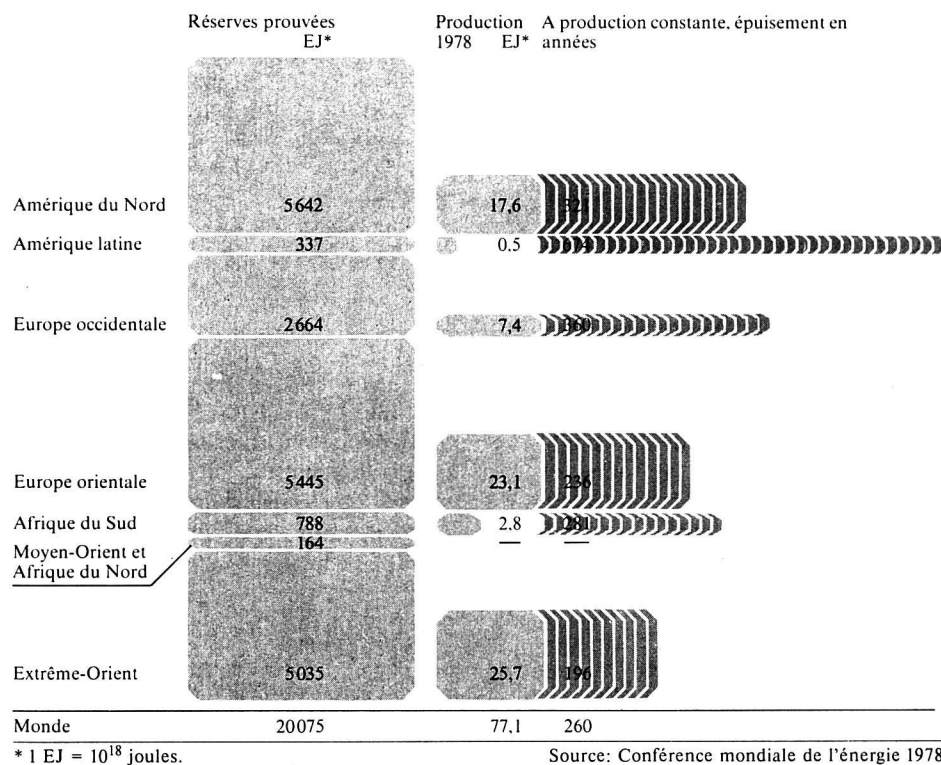


Tableau publié par l'Union de Banques Suisses dans son opuscule intitulé «Le diktat de l'énergie — Problèmes et perspectives d'approvisionnement» (N° 73, janvier 1981). Pour donner une idée

des réserves, mais sans tenir compte des perspectives réelles de commercialisation qui se compliquent des difficultés bien connues de transport et d'extraction du charbon.

Banques de données: le droit à la traîne

Les banques de données électroniques prolifèrent. Ces fichiers, établis aussi bien par les pouvoirs publics que par les entreprises du secteur privé, facilitent la gestion de l'information; mais ils constituent aussi une menace considérable pour notre liberté: violations possibles de notre sphère privée, perte de contrôle de la multiplicité des informations personnelles que nous livrons à l'extérieur, et finalement détermination de notre profil individuel sur la base de données incomplètes, périmées ou même fausses.

Le droit ne réagit que lentement à ce problème. Au plan fédéral il n'y a encore que des projets qui deviendront réalité dans plusieurs années seulement. Dans les cantons et les communes, c'est le désert, à quelques exceptions près, où d'ailleurs la protection de l'individu est plus symbolique que réelle.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Là où s'arrêtent les télescopes

Avez-vous lu *Patience dans l'azur*, de Hubert Reeves?

Le titre est tiré de *Palmes*, de Paul Valéry:

Patience, patience dans l'azur!

Chaque atome de silence

Est la chance d'un fruit mûr!

Viendra l'heureuse surprise...

Et le livre est consacré à «l'évolution cosmique» ou si vous préférez aux structures et à l'histoire de l'Univers.

C'est merveilleux!

On connaît la méditation de Pascal:

«Que l'homme contemple donc la nature entière

En choisissant ce thème de la protection de la personnalité face aux banques de données, les organisateurs du 3^e cycle de droit des universités romandes n'ont pas craint de se frotter à l'actualité la plus brûlante¹. Les résultats de leur réflexion viennent de paraître dans un ouvrage collectif. A la lecture de ces textes, on acquiert la conviction que l'informatique a déjà bien entamé les droits fondamentaux que nous garantit la Constitution et la sphère privée que protège le Code civil. Pourtant les modèles étrangers de réglementation — France, Suède notamment — montrent qu'il n'est pas impossible d'agir rapidement dans ce domaine. «1983» d'Orwell n'est pas loin.

J.-D. D.

PS. Le 3^e cycle romand persiste à coller à l'actualité puisqu'en 1981 il a traité du droit de l'énergie et qu'en 1982 il abordera le droit des médias.

¹ «Informatique et protection de la personnalité», Editions universitaires, Fribourg, 1981, 283 pages.

dans sa haute et pleine majesté; qu'il éloigne sa vue des objets bas qui l'entourent. Qu'il regarde cette éclatante lumière, mise comme une lampe éternelle pour éclairer l'univers; que la terre lui paraisse comme un point au prix du vaste tour que cet astre décrit, et qu'il s'étonne de ce que ce vaste tour lui-même n'est qu'une pointe très délicate à l'égard de celui que les astres qui roulent dans le firmament embrassent. Mais si notre vue s'arrête là, que l'imagination passe outre; elle se lassera plutôt de concevoir, que la nature de fournir. Tout ce monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature.»

Où en sommes-nous aujourd'hui?

Il faut l'avouer: Dieu est d'une «créativité» décourageante! Mieux encore que Sartre, Il semble avoir réalisé «le plein emploi de lui-même»!

Aujourd'hui, si tous comptes faits, nous ne voyons pas les choses autrement que ne les voyait Pascal (pressant, grâce à son «effrayant génie», comme dit Chateaubriand, ce que nous commençons d'entrevoir grâce à nos télescopes), c'est-à-dire *lassant* l'imagination, en revanche nous les voyons à la fois beaucoup moins immuables, et douées d'une longévité beaucoup plus considérable! Car devinant l'infini, Pascal n'en pensait pas moins que le monde avait été créé par Dieu en 4004 avant Jésus-Christ! Or nous croyons comprendre que notre système solaire compte 4 à 5 milliards d'années... Et qu'il n'est pas très vieux!

Je regarde une photo: ce qui pourrait être une fondue pas trop liée! «A gauche et à droite de la galaxie se trouvent deux autres petites galaxies dites «satellites d'Andromède» (*petites*: entendez qu'elles ne comptent guère que quelques dizaines de milliers de soleils). On suppose que, nées en même temps qu'Andromède, elles ont traversé leur vie à un rythme très rapide et déjà atteint une sénilité précoce...»

Voilà qui est navrant!

Interrogeant Galilée par le truchement des Tables tournantes, Victor Hugo s'était entendu répondre: «Moi Galilée, je déclare ignorer le contenu de l'infini; j'ignore où cela commence et où cela finit; j'ignore ce qu'il y a devant, derrière, au milieu, à droite, à gauche, à l'est, à l'ouest, au sud, au nord...» (17 décembre 1854)

Mais le 8 mars 1855, Jésus-Christ lui donnait le mot de l'énigme: «Le firmament est borné au nord par la bonté, au sud par la charité, à l'est par l'amour, à l'ouest par la pitié...»

J. C.

MANIF

Les militants et l'intendance

Six mille, dix mille, vingt mille manifestants samedi dernier à Genève pour la grande manifesta-

tion pacifiste annoncée de longue date? Peu important les chiffres exacts, en définitive, et peu important les conclusions politiques qu'on tirera de l'ampleur du cortège. En tout cas une salubre démonstration si elle peut déboucher sur des actions concrètes, sur le renouveau d'une réflexion qui avait tendance à se perdre dans l'abstraction et le théorie.

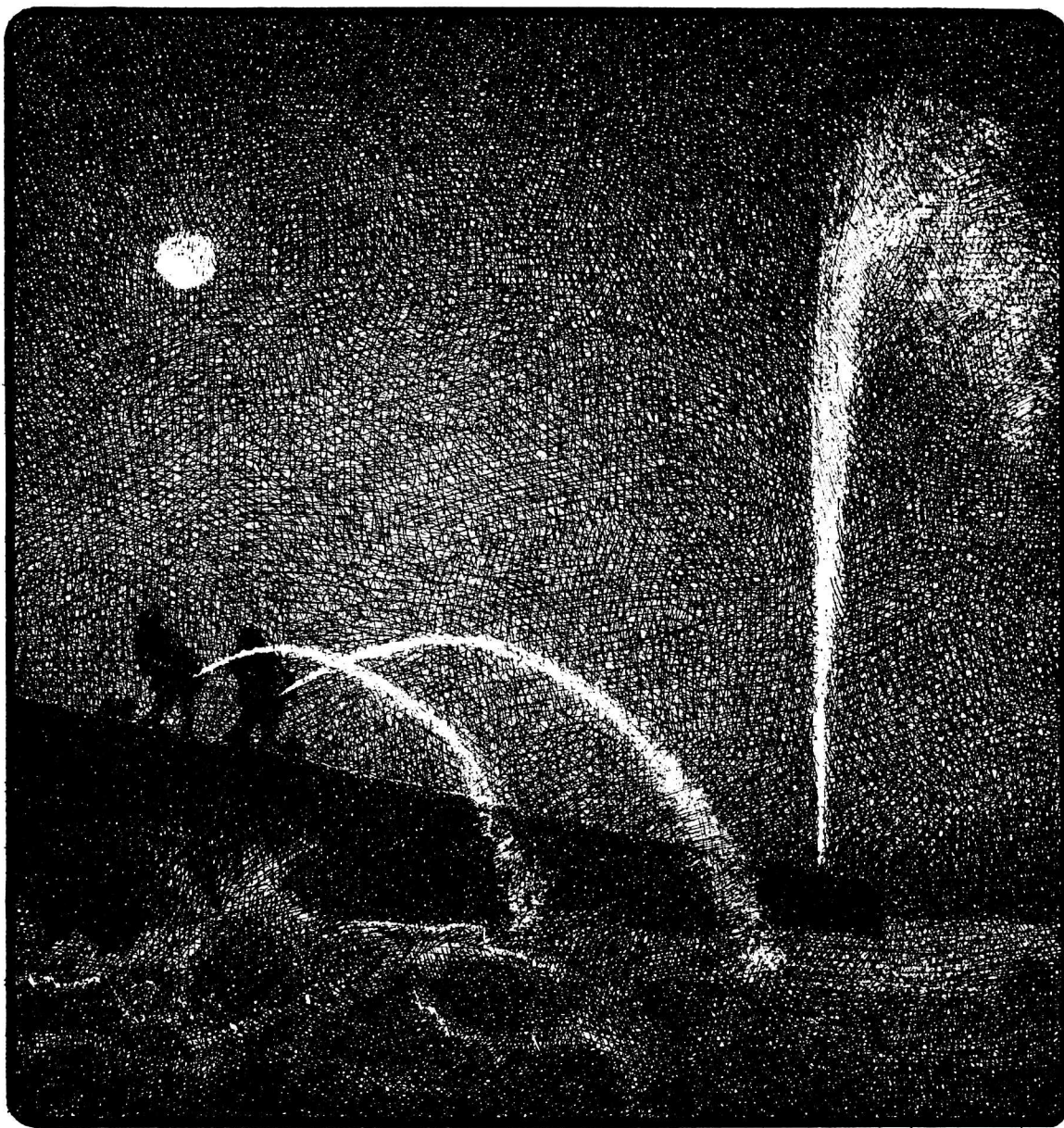
Pour beaucoup de participants, en grande majorité romands (les Suisses allemands n'ont pas retrouvé leur élan de Berne), la surprise a été de voir à leurs côtés des renforts imposants venant d'Espagne et d'Italie. Jeunesse enthousiaste et enthousiasmante, communiste ou venue au grand rassemblement genevois à l'appel communiste selon toute probabilité (plus d'une trentaine de cars avaient franchi les Pyrénées).

Du côté de l'extrême-gauche, la «mobilisation» avait été certainement lancée avant le coup d'Etat militaire en Pologne, c'est-à-dire avant que le Parti du Travail suisse ait décidé de s'abstenir pour ne pas risquer d'être amalgamé avec les critiques du général Jaruzelski. Les militants espagnols et italiens présents à Genève n'ont pas suivi la décision des communistes suisses, mais l'intendance, elle, retombée entre les mains des cinquante organisations signataires de l'appel, n'a pas suivi et se sont multipliés les problèmes d'hébergement, par exemple. Il a fallu improviser. Extraordinaire vide laissé par la défection des militants les plus fortement organisés et structurés.

GLANURES HELVÉTIQUES

Le Conseil d'Etat saint-gallois continuera de tenir sporadiquement des séances «extra muros» dans les treize districts du canton. Un exemple pour d'autres Exécutifs cantonaux? L'origine de ces séances à la campagne date du 175^e anniversaire du canton en 1978. L'innovation s'est révélée heureuse. Une séance matinale «ordinaire» est suivie, l'après-midi, d'un échange de vues avec le préfet et les présidents de commune du district visité.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



Conférence au sommet à Genève

Drogue: le folklore et le terrain

Folklore de la lutte contre la drogue. Voyez le député vaudois qui interpellait, en septembre dernier, le Conseil d'Etat, suivant un article de «24 Heures» et déplorant qu'«à l'occasion du Festival de jazz de Montreux, des marchands vendent, à l'intérieur du casino, des pipes pour le chanvre et des balances de précision destinées à un usage bien particulier qu'on devine aisément».

Et de réclamer des mesures au nom de l'article 19 de la loi fédérale sur les stupéfiants, cernant «celui qui, publiquement, provoque la consommation des stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer».

Et de déplorer que la brigade des stupéfiants n'intervienne pas, «soumise qu'elle est, selon la déclaration d'un de ses inspecteurs, au respect de la liberté du commerce».

Et de demander, si les faits sont exacts, si le Conseil d'Etat entend placer le respect de la liberté du commerce au-dessus des nécessités de la lutte contre la drogue.

DILEMME...

Douloureux dilemme pour les fanatiques de ladite liberté du commerce et de l'industrie qui se trouvent dans leur majorité favorables à la criminalisation des actes préparatoires (modifications du Code pénal)...

En tout état de cause, l'Exécutif vaudois se paie le luxe d'une réponse sur le même ton deux mois après, relevant la difficulté d'une intervention en force: «(...) L'article 19 de la loi fédérale sur les stupéfiants ne peut concerner que le produit de consommation lui-même. On ne peut pas y englober un objet qui pourrait aussi bien servir à d'autres usages que la consommation de la drogue

et tel est le cas des shilums et des «pesons», fussent-ils offerts en vente lors des rassemblements dont il est ici question (festivals de Nyon et de Montreux).» Toute réflexion faite, foin de la liberté du commerce, le Conseil d'Etat vaudois annonce qu'il «prend contact avec les communes intéressées afin de les inviter avec insistance à ne pas délivrer de patente d'étalage à ceux qui se proposent d'offrir de semblables articles». Nul doute qu'un tel échange parlementaire laisse les protagonistes largement satisfaits d'avoir fait leur devoir et conscients d'avoir empoigné les problèmes liés à la drogue par le bon bout.

DES ÉTALAGES AUX MÉLANGES

Leur signalerions-nous tout de même une contribution d'un peu plus de quatre pages parue dans le fascicule de décembre de la très intéressante revue «Médecine sociale et préventive» (Vogt-Schild AG, 4501 Soleure), et consacrée à la «nature de la consommation de drogues en 1977-1978 dans le canton de Vaud»?

Auteurs: A. Delachaux et E. Haller (Institut universitaire de médecine sociale et préventive à Lausanne).

Toile de fond: «Dans le canton de Vaud, le cannabis et les hallucinogènes deviennent un problème dès 1969-1970; dès 1973-1974, la consommation d'opiacés, dans une moindre mesure celle des amphétamines, s'étend rapidement; dès 1977, l'usage illicite de la cocaïne fait son apparition.» «Information» à la base de cette étude: entre le 1^{er} janvier 1977 et le 31 décembre 1978, 1630 utilisateurs de «drogues» ont été «observés» lors de contacts établis à l'occasion de difficultés de toute nature (infraction à la loi sur les stupéfiants, problèmes juridiques, militaires, professionnels, familiaux, maladies, besoin d'aide morale ou matérielle).

Sur quatre pages denses et précises, les auteurs analysent donc la nature des consommations de

drogues rencontrées et qui concernent, à long terme, principalement les opiacés, les amphétamines, la cocaïne, le cannabis, les hallucinogènes et les médicaments. On est loin des étalages de shilums et de pesons.

La principale conclusion de A. Delachaux et E. Haller cassera à elle seule bien des stéréotypes sur la drogue et les drogués: «Une personne sur deux ne consomme qu'une seule substance.» Lorsqu'il n'y a pas «association» de drogues, le cannabis est largement en tête, suivi de loin par les opiacés et les médicaments (avant tout des soporifiques, des tranquillisants, des antalgiques). Chez les consommateurs de seuls médicaments, les barbituriques jouissent encore d'une certaine vogue, «notamment chez les femmes de 30 ans» (les hallucinogènes, la cocaïne et les amphétamines sont très rarement consommés seuls).

De quoi déjà modifier considérablement le portrait-robot du consommateur de drogue vu à travers les médias ou... certain folklore parlementaire.

Dernière touche: si le cannabis entre dans la plupart des «associations» (8 fois sur 10), l'abus d'alcool est aussi fréquent: 45% chez les consommateurs d'opiacés, 24% chez les usagers de cannabis et 50% chez ceux qui abusent de médicaments seuls.

L'alcool et la cigarette jouent du reste un «grand rôle» chez les drogués observés dans le cadre de cette enquête («l'alcool modifie l'action des autres psychotropes; d'autre part il est souvent utilisé comme drogue de remplacement lors de pénurie de substances de consommation habituelle»). Par abus d'alcool, les auteurs de l'étude entendent une consommation habituelle équivalent à environ 80 ml d'alcool pur ou davantage, ou la présence d'état fréquent d'ivresses alcooliques lorsque les drogues habituelles font défaut (abus de cigarettes: consommation de 20 cigarettes et plus par jour).